



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3559

Texte de la question

ASSASSINAT D'UNE POLICIÈRE À BOURGES

M. le président. La parole est à M. Louis Cosyns, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Louis Cosyns. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le vendredi 14 octobre, Anne Pavageau, une policière âgée de trente ans, épouse de policier et mère de deux enfants, a été sauvagement assassinée. Rappelons les faits : suite au refus de la préfecture de Bourges de lui accorder une autorisation de port d'arme, un homme commet l'irréparable. Ulcéré de voir sa demande rejetée, il s'en prend à la fonctionnaire au guichet et, armé d'un sabre japonais, la blesse légèrement. Il s'attaque ensuite à une policière appelée en renfort, qu'il blesse gravement et qui décédera des suites de ses blessures. Il s'agissait d'Anne Pavageau, dont les obsèques auront lieu jeudi prochain

L'individu auteur de cette agression a été incarcéré et mis en examen. D'après le procureur, il avait conscience de ses actes et n'a pas exprimé clairement de regrets. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage, devant l'Assemblée nationale, à cette fonctionnaire de police, à sa famille et à ses proches. Elle a laissé derrière elle, rappelons-le, un veuf et deux enfants.

Je voudrais, plus largement, rendre hommage au courage des employés de la préfecture ainsi qu'au sang-froid de l'ensemble des policiers qui sont intervenus. Enfin, je voudrais adresser mon soutien à l'ensemble du corps de police, choqué et endeuillé par ce drame, et lui dire mon indignation - notre indignation à tous.

Ce drame nous interpelle sur la difficulté des métiers de policier et de gendarme, consistant à assurer la protection de nos concitoyens, car c'est malheureusement au péril de leur vie qu'ils accomplissent leur mission. Anne Pavageau est morte dans l'exercice de ses fonctions, assassinée alors qu'elle faisait son devoir. Ce meurtre est inacceptable : tuer un policier est un acte très grave, qui doit être puni avec la plus grande sévérité. Face au déchaînement de violence dont la police est l'objet, face à la gravité préoccupante des actes commis à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique, quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous prendre pour protéger la vie de ceux qui se battent chaque jour pour notre sécurité ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Patrick Lemasle. Un ministre très à l'écoute !

M. Claude Guéant, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Monsieur le député, le Gouvernement s'associe à l'hommage que vous venez de rendre à Mme Pavageau, ainsi qu'à la douleur, dont j'ai pris la mesure lors de ma visite à Bourges à vos côtés, montrée par ses collègues, par les fonctionnaires de la préfecture et l'ensemble de la population berruyère. J'ai noté à quel point les élus locaux s'associaient aux manifestations spontanées de tristesse ayant eu lieu après ce décès.

Cet événement tragique nous rappelle effectivement que les métiers de policier, de gendarme, de policier municipal, sont des métiers dangereux. Il y a, chaque année, un peu plus de vingt policiers et gendarmes qui perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions. En 2011, déjà dix gendarmes et trois fonctionnaires de police ont été tués. Le rappel de ces chiffres met en évidence le caractère scandaleux des tentatives visant à avilir les policiers, telle l'initiative des créateurs du site web Copwatch. Fort heureusement, la justice a donné suite à l'action que j'ai introduite, et a interdit l'accès à ce site (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

La première conclusion que nous avons à tirer, c'est qu'il faut effectivement que l'ensemble de la population française soutienne ses forces de l'ordre.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas le sujet !

M. Claude Guéant, *ministre*. La deuxième consiste en une série de décisions qu'il me revient de prendre. Il faut, d'abord, renforcer les conditions de sécurité des policiers et des gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Mme Pavageau portait un gilet pare-balles mais, contrairement à son collègue qui en portait un également et a seulement été blessé, cet équipement n'a, en ce qui la concerne, pas suffi à lui sauver la vie - son agresseur lui ayant porté un coup de sabre à un endroit du corps que le gilet ne peut couvrir.

Il convient, ensuite, de renforcer la formation des fonctionnaires de police dans la difficile appréciation de la légitime défense, appréciation à laquelle ils doivent procéder très rapidement et dans des circonstances dramatiques. C'est en ce sens que le Gouvernement est déterminé à continuer à oeuvrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3559

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2011